



EXTRAITS DU R A P P O R T

du

général Charles DUDOGNON

Président du jury du concours d'admission dans les corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale – RANG
Session 2025

Placées sous la présidence du général Charles **DUDOGNON**, les épreuves du concours OCTA RANG 2025 se sont déroulées conformément aux textes de référence. **Trois (03) places au maximum étaient offertes à ce concours.**

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres des jurys sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action des jurys et présente quelques observations et propositions.

I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Six candidats ont déposé un dossier de concours et ont été autorisés à concourir. Six se sont présentés aux épreuves. Six ont été déclarés admissibles. **Trois candidats ont été admis. Deux candidats sont inscrits sur liste complémentaire.**

II – ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité était organisée à l'espace Les Esselières à VILLEJUIF (94). Cette épreuve consistait en une évaluation écrite de connaissances professionnelles (durée 3 heures – coefficient 2 – note éliminatoire <05/20).

Les questions étaient les suivantes :

- Donnez les conditions de périodicité et de durée d'activité pour pouvoir établir la notation d'un militaire d'active, en précisant les périodes à retenir ou à ne pas prendre en compte pour calculer la durée d'activité. Indiquez également ce qui se passe si le militaire ne peut pas être noté au titre de l'année considérée.
- Quelles conditions statutaires les sous-officiers de gendarmerie doivent remplir pour prétendre à l'avancement au grade supérieur ?
- Un militaire peut-il déroger à l'occupation du logement concédé par nécessité absolue de service ?
- Après avoir précisé l'importance des opérations de sécurité de l'armement, indiquez dans quelles conditions elles peuvent être réalisées, pour quelles catégories de personnel il y a un contrôle et pour lesquelles ce contrôle n'a pas lieu.
- Dans quel cas l'entretien ménager des locaux de service et techniques des unités élémentaires n'est pas assuré par des entreprises de nettoyage dans le cadre de marchés publics ?

La moyenne de cette épreuve est de 10,02/20 (8,81 en 2024). Aucun candidat n'a reçu de note

éliminatoire.

Remarques sur la forme

L'ensemble des copies montrait une belle présentation, une écriture lisible. Les consignes de l'épreuve ont été respectées. Peu de fautes d'orthographe ou de syntaxe ont été constatées.

Remarques sur le fond

On constate un niveau inégal de connaissances sur certaines questions, qui devraient pourtant être maîtrisées à ce niveau (notation, LCNAS, armement, avancement). Les questions 4 (armement) et 5 (entretien ménager des locaux de service) n'ont visiblement pas été correctement comprises.

Suggestions diverses

La liste de textes à travailler pour passer l'épreuve n'a pas à être beaucoup plus fournie sachant que les textes principaux ne sont visiblement pas complètement maîtrisés (notation, l'avancement...).

Il serait utile de préciser aux candidats que cette épreuve permet de mesurer non seulement leurs connaissances professionnelles mais aussi leur capacité à s'exprimer de manière claire et concise en employant des mots précis sur des notions tout aussi précises.

III – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Les épreuves orales ont eu lieu à **Melun le jeudi 20 mars 2025**. L'épreuve sportive a eu lieu sur les emprises sportives de Melun **le vendredi 21 mars 2025**.

31 – Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

La moyenne s'établit à **11,75/20 (11,14/20 en 2024)**.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury s'appuyant sur le dossier professionnel du candidat déclaré admissible. L'entretien vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale au regard de ses acquis de l'expérience professionnelle durant son activité de sous-officier du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale. À partir du dossier professionnel du candidat, le jury a toute latitude pour élargir la discussion.

Remarques sur la forme :

L'exercice de la RAEP reste une épreuve plus complexe qu'il n'y paraît et pour laquelle aucun des candidats n'a manifestement été préparé. Prenant la forme d'une présentation écrite fournie aux membres du jury de manière préalable, elle devrait normalement être léchée et quasi parfaite sur le plan formel. Il s'avère que la plupart de ces écrits comportent fautes de syntaxe et/ou d'orthographe, un style incertain et trop souvent une absence de plan, sans compter un intérêt parfois médiocre.

Sur la partie de présentation orale, les candidats ont globalement respecté le formalisme attendu pour une épreuve de cette nature, mais pour certains sont venus avec une tenue appartenant à d'autres personnels et d'autres ont eu quelques hésitations sur la manière de se présenter et de réaliser les mouvements de pied ferme, ce qui reste surprenant pour des sous-officiers de ces grade et ancienneté.

Les candidats pouvaient utiliser divers moyens mis à leur disposition : table, chaise, tableau de papier, stylos et marqueurs.

Bien qu'il leur ait été indiqué formellement par le président du jury qu'ils pouvaient s'asseoir comme rester debout, tous ont préféré cette dernière position. Seule l'une d'entre eux a utilisé le tableau.

4 candidats sur 6 sont restés à la même place du début à la fin. Tous ou presque s'expriment de manière monocorde et peu ont des gestuelle ou comportement physique dénotant une aisance comportementale naturelle. L'expression orale est quelconque, peu variée, ponctuée de néologismes, d'expressions toutes faites, de barbarismes voire de fautes. Le vocabulaire est pauvre.

Remarques sur le fond :

La forme emportant le fond, les prestations orales n'auront pas toutes pu être pleinement satisfaisantes. En effet, une RAEP mal préparée à l'écrit donnera le plus souvent un résultat médiocre à l'oral.

Aucun d'entre eux n'a, de manière spontanée, été en mesure de tirer de ce document écrit la substantifique moelle. Tous se sont donc engagés sur la répétition du document écrit ce qui ne présente aucun intérêt sauf si le jury n'a pas lu ces documents de manière préalable.

Ce n'est que sur invitation formelle par l'un ou l'autre des membres du jury que les candidats sont devenus plus conclusifs en expliquant au jury ce qu'ils avaient tiré de leur expérience. Peu ont réussi à faire le lien avec l'état nouveau recherché et l'intérêt que cela pourrait susciter pour convaincre le jury d'être retenu comme officier.

De manière commune à ces candidats, devenir officier paraît être seulement une suite naturelle au grade d'adjudant-chef avec éventuellement une recherche de responsabilités supérieures.

Aussi la distinction entre les 2 corps reste le plus souvent floue et ils ont donc les plus grandes difficultés à définir clairement le rôle de l'officier. De même, les différences entre les militaires et les fonctionnaires ne sont pas connues.

Ceci entraîne donc chez les candidats des difficultés importantes pour se projeter dans un projet professionnel cohérent et dans un déroulé de carrière réaliste.

Tous n'envisagent pas de devoir rentrer dans une mobilité géographique et/ou fonctionnelle importante répondant aux besoins de la gendarmerie. Ils n'ont donc pas tous conscience des contraintes nombreuses que leur imposera ce nouveau statut.

Suggestions diverses :

Il semblerait nécessaire de préciser plus avant les modalités et attendus de l'exercice de la RAEP. En particulier, une obligation de présentation structurée et exempte de fautes semble devoir être nécessaire.

L'engagement des hiérarchies de proximité semble faible et la préparation absente pour trop de candidats qui ont été livrés à eux-mêmes.

Il serait par ailleurs nécessaire de leur expliquer que la prestation orale a vocation à ressembler à un exposé permettant de faire ressortir points forts, majeures et expériences autorisant à être crédible dans la prétention à devenir officier.

Aussi, est-il suggéré que les candidats fassent l'objet d'une formation ou information préalable leur présentant :

- ces attendus de fond et de forme ;
- sans ambage, ce qu'il est attendu institutionnellement d'eux en termes de savoir-être et savoir-faire s'ils deviennent OCTA ;
- leurs perspectives tant en termes
 - d'emploi ;
 - de grade ;
 - de mobilités fonctionnelle et géographique.

Plus avant, les résultats finaux semblent démontrer que les candidats ayant vocation à être retenus sont ceux qui ont engagé une préparation totale tant des écrits que de la RAEP (écrite comme orale) ou encore de l'épreuve physique, leur permettant une forme de constance dans les résultats. Enfin, ceux qui sont soutenus et préparés à ces fins par leurs chefs ont de meilleures chances de succès.

32 – Épreuve sportive

La moyenne de de 14,33 (10,57 en 2024).

Remarques sur la forme :

RAS

Remarques sur le fond :

Niveau physique très hétérogène.

Suggestions diverses :

RAS

Le général Charles DUDOGNON

Président du jury